

## Réunion du Conseil Municipal du 20 Juin 2016

Présents ou représentés : A. Forestier, C. Haroux, A. Lapaux, M. Munich, C. Andraud, A. Boucheras, Y. Deplat, J.M. Ebely, C. Patier, R. Mouton, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, R. Langouët, Ph. Blateyron  
Absent : Néant

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 29 Mars 2016, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

### **- Le point sur les travaux :**

- Le commerce et l'aménagement de la place sont terminés
- Local des médecins et pharmacie : il n'y a plus que le parking à faire et le câblage des réseaux
- Travaux rue de la Croix des Rameaux et petit chemin de la fontaine : il est décidé à l'unanimité du Conseil de profiter de la fouille du Syndicat de Basse Limagne pour faire l'enfouissement des réseaux secs.  
La maîtrise d'œuvre de ces travaux est confiée à Egis.  
Pour terminer la mise en séparatif depuis les fours à chaux, il est décidé de réaliser les travaux en deux tranches (petit chemin de la fontaine en 2017 et rue Croix des rameaux en 2018) avec la pose d'une conduite d'eaux usées en gravitaire. Le choix de la conduite eau pluviale (l'existante ou une nouvelle) sera fait au vu du passage de caméra et de la décision de financement du Conseil Départemental.  
Il est décidé par ailleurs de poursuivre le travail engagé par Egis concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement avec dépôt d'un dossier au Conseil Départemental avant le 15 Septembre 2016.
- Les travaux concernant les bâtiments (notamment pour l'extension de la Maison des Associations) : il faut prendre un cabinet d'études, Monsieur Caignol a fait une proposition de maîtrise d'œuvre qui est acceptée à l'unanimité du Conseil, ainsi que les missions de sécurité et protection de la santé par Gayaud et de contrôle technique par Veritas.
- Aménagement de la place de l'entrée Sud de Joze, ainsi que du stationnement : le devis Quintoli pour 21 922 € H.T. est accepté à l'unanimité.
- Aménagement de l'espace à l'intersection de la route de Lempty et de la RD 20 en direction de Culhat : le devis ASP pour 15 978 € H.T. est accepté à l'unanimité.
- Plantations d'arbres vers le camp des gens du voyage : devis en cours
- La barrière à Tissonnières a été installée.
- Les travaux de réhabilitation de la cour d'école vont se réaliser en Juillet.
- L'aménagement du local de la Poste pour l'esthéticienne est en cours.

## **- Jury d'Assises :**

Les trois personnes désignées par le tirage au sort sont :

Mme FALGON épouse VILASPASA Laëticia

Mme CHALUS épouse CROIZET Yvonne

Mr DEDIEU Christian

## **- Questions diverses :**

### . Communauté de communes « Entre Dore et Allier » :

Concernant la compétence jeunesse, les dossiers en cours sont :

- La mutualisation des T.A.P. (pour le tennis, la formation à des jeux de société et une intervenante Handisport)

- Une antenne Relais d'Assistantes Maternelles.

Il y en a actuellement deux, à Lezoux et Peschadoires.

Joze et Crevant-Laveine se sont positionnés pour recevoir une antenne. A Joze, cela pourrait se faire dans le local du 3<sup>e</sup> âge ou dans le local actuel des médecins.

### . Métropole Clermont Vichy Auvergne

Une réunion se tenait ce samedi 11 Juin à Vichy.

Cette métropole engloberait les communautés de communes et les communautés urbaines entre Brioude – Issoire – Clermont – Thiers – Riom et Vichy et représenterait 550 000 habitants.

Un syndicat s'est constitué pour construire cette métropole.

Les grands axes de travail de cette future métropole :

- axe économique, touristique et aménagement du territoire

- transport et mobilité

- la rivière Allier avec le projet d'une voie verte de Brioude à Vichy

- Sport et Culture

Cette métropole serait subventionnée par l'Europe et la région. La Communauté de communes « Entre Dore et Allier » est adhérente et deux représentants y siègent : Mr Moneyron et Mr Peynon.

Par ailleurs, une délibération adoptée à l'unanimité est prise afin d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer à ce syndicat mixte.